Édition de juillet 2023

Val·Alain

Dans cette édition:

Mot du maire 2
Résumé du Conseil 3
Messages de la Municipalité ..... 3 à 7
Messages organismes et MRC ..... 7 à 11
Calendrier juillet et août 2023 12

Mot du maire

Chère citoyenne, cher citoyen

En ce beau début d'été légèrement pluvieux, il me fait plaisir de m'entretenir avec vous comme à mon habitude. Tout d'abord, je tiens à souligner quelques points en lien avec les comptes à payer que vous recevez par la poste depuis quelques mois. Comme vous vous en doutez sûrement, il ne s'agit pas d'une initiative de la municipalité. Plusieurs lignes des comptes à payer portant sur des factures précises nécessitent cependant des spécifications. Beaucoup de ces factures sont assujetties à des subventions. Dans le domaine municipal, les subventions arrivent après le paiement de la facture. Elles nécessitent une reddition de compte afin d'avoir le décaissement gouvernemental, tel que l'achat de poissons, feux d'artifice, déjeuners des bénévoles, conception visuelle 3D du centre multi, etc...

Autre chose à spécifier en lien aux comptes à payer, afin de rendre la liste des comptes plus facile à lire, il y a un résumé de la facture ou l'écriture de la première ligne écrit sur celle-ci qui est transcrite sur la feuille des comptes à payer. Tel que l'on peut le voir avec la facture 4458 : terre pour réparation de bris de charrue. En réalité, cette facture est en deux volets donc 287.44$ pour la terre et 1523,42$ pour du rapiéçage de route (nids-de-poule) pour un total des deux interventions de 1810,86$. Donc, pour la personne outrée par cette liste de comptes, avant de penser qu'il y a des factures exagérées, il serait bien de valider auprès de la municipalité. De cette façon, ça lui permettrait d'économiser près de 100$ en envoi postal.

Pour ce qui est de la quote-part du service de compostage, à partir de 2025 le gouvernement obligera la totalité des municipalités du Québec à se doter de la collecte à trois voies. Pour arriver à ses fins, le gouvernement, dans sa grande sagesse, pénalise par le biais de baisses de redevances gouvernementales les municipalités qui n'emboîtent pas le pas avec ce service et augmente ces mêmes redevances aux municipalités performantes. C'est donc une augmentation de près de 190 000$ que la MRC de Lotbinière a pu bénéficier la dernière année, ce qui nous a évité une augmentation trop grande des quotes-parts à l'enfouissement. En plus des redevances, nous allons être en mesure de conserver notre site d'enfouissement plus longtemps, puisque nous enfouissons maintenant le même tonnage annuellement que nous enfouissions en 1998, et ce, avec une population de 10 000 citoyens supplémentaires. Le compost fait dorénavant partie de nos vies et il s'est bien implanté dans Lotbinière puisque nous avons maintenant une moyenne de 105 kg de déchets compostables par habitant, ce qui est une belle moyenne dans les villes desservies. Sachez que nous avons atteint cet objectif en deux ans alors que nous avions planifié l'atteindre en cinq ans.

Transmettre les comptes à payer dans le journal municipal sans explication sur les sommes à recevoir d'un tiers, vous donnerait l'impression que certaines dépenses sont injustifiées, alors que si vous venez à la séance du conseil et que vous avez les explications en même temps que vous prenez connaissance du document en question, les chiffres vous apparaîtront alors plus logiques.

Je tiens à rappeler que l'intimidation de quelques façons que ce soit, qu'elle soit verbale, par des gestes disgracieux ou fait d'une façon indirecte aux employés ou aux élus n'a pas sa place dans la municipalité, peu importe de quelle façon nous la recevons. C'est toujours très lourd à gérer pour les employés comme pour les élus. Le temps perdu à gérer ces choses inutiles nous empêche de travailler sur vos projets municipaux et sur vos demandes citoyennes. Nous savons qui se cache derrière ces actions et nous invitons ces personnes à communiquer avec nous au lieu de se donner la misère de faire parvenir tous les mois les comptes à payer aux citoyens, alors qu'ils sont disponibles au bureau municipal, à la séance du conseil et sur le site Internet de la municipalité.

Sachez que nous payons tous des taxes municipales à Val-Alain et que nous avons tous à cœur de préserver un tarif réaliste tout en ayant une qualité de service à la hauteur de vos attentes. Enfin, vous me pardonnerez, si je n'ai pas pu mentionner nos projets en cours tel que je le fais habituellement via ce moyen de communication, mais malheureusement, j'ai consacré trop de temps à régulariser certains points qui selon moi, ne mérite pas autant d'attention. Mais que voulez-vous! Contrer l'intimidation demande beaucoup d'énergie qui n'est pas nécessairement mise à la bonne place.

Daniel Turcotte,
Maire de Val-Alain

Suivi de la séance du conseil municipal du 3 juilet 2023

- Les dépenses du mois de juin 2023 au montant de 91 940.69$ sont acceptées et payées. La liste se trouvera sur le site Web de la municipalité au : http://www.val-alain.com/seances-du-conseil2/ à la suite du conseil municipal du 14 août prochain.
- Le conseil municipal autorise l'embauche de Noémie Drolet pour le terrain de jeux.
- La directrice générale est mandatée afin de remplir les documents requis au renouvellement de la police d'assurance cyber risques.
- Le conseil municipal autorise la conclusion d'une entente relative à la création d'une régie intermunicipale visant le déneigement et l'entretien du réseau routier municipal avec la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.
- Le conseil municipal confie le mandat de vérification juridique des documents de la régie intermunicipale de déneigement à Morency Société d'avocats.
- Le conseil municipal autorise la vente des portions du lot 5 994 189 au montant d'un dollar afin de redonner aux propriétaires actuels leurs portions de terrain qu'ils croyaient avoir acquis lors de l'achat de leur propriété.
- Le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 27 juin 2023.
- Le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin d'autoriser une marge de recul arrière du bâtiment principal de 4.16 mètres au lieu de 4.50 mètres sur lot 6 323 060.
- La directrice générale modifie le règlement de taxation de façon à ce que les taux de taxation soient inscrits comme il se doit dans le document.
- Le conseil municipal autorise l'adhésion de la municipalité à titre de membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts de la Chaudière au montant de 25$ pour l'année 2023-2024.
- Le conseil municipal autorise l'installation d'un lampadaire à proximité de l'adresse civique #16 de la rue Gérard-Fontaine.

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE L'HIBOUCOU

Veuillez prendre note que la bibliothèque l'Hiboucou sera fermée durant les semaines de la construction, donc du 23 juillet au 5 août!

Bonnes vacances!

MUNICIPALITÉ EN ACTION!

Rapiéçage des chemins à l'asphalte chaude

Installation du montage graphique sur la table dans le cadre du projet des espaces mémoire des aînés

Le terrain de jeux a reçu un parachute de la part du Club Lions de St-Apollinaire

Installation du filet pour le terrain de pickleball

SAVIEZ-VOUS QUE...?

Lorsque vient le temps d'acheter la maison qui leur convient, les acheteurs prennent en considération plusieurs aspects. Que ce soit l'état du bâtiment principal et des bâtiments accessoires, le nombre de chambres et de salles de bains, l'emplacement, l'état et l'aménagement du terrain ou les services à proximité, tous les aspects sont sujets à évaluation par les futurs propriétaires. Tous ces aspects peuvent influencer de façon positive ou négative la valeur de votre résidence.

Mais saviez-vous que certains éléments externes à votre propriété peuvent également affecter la valeur de votre maison?

En effet, saviez-vous que:

1. **Les bâtiments vétustes dans la municipalité ont plusieurs répercutions sur chacun des bâtiments de la municipalité?**
2. **La vétusté des bâtiments affecte non seulement sa propre valeur mais aussi celle des maisons voisines?**
3. **Ces bâtiments affectent la capacité de revente des autres maisons de la municipalité?**
4. **C'est la municipalité qui est tenue de faire respecter la réglementation à cet effet.**

POUR PLUS D'INFORMATIONS

418 744-3222

inspecteur@val-alain.com

SAVIEZ-VOUS QUE...?

ÉDITION SPÉCIALE PERMIS

Lorsque vient le temps de faire des modifications à votre résidence (rénovations, ajout d'un bâtiment, démolition, installation d'un puits ou d'une fosse septique, etc.), vous devez avoir obtenu un permis AVANT de débuter les travaux.

Voici quelques informations concernant l'obtention d'un permis:

1. Vous pouvez contacter monsieur Normand Champagne, inspecteur municipal, afin de prendre rendez-vous avec lui pour discuter de vos projets particuliers.
2. Un permis est obligatoire pour les travaux d'une valeur de plus de 1 000$.
3. Vous pouvez retrouver les formulaires de demande de permis sur notre site web au http://www.val-alain.com/permis/.
4. Vous devez envoyer votre formulaire de demande dûment rempli ainsi que les documents requis à monsieur Champagne au bureau municipal ou à inspecteur@val-alain.com.
5. Les délais légaux dans lesquels l'inspecteur peut émettre le permis sont de 30 jours ouvrables, une fois les documents dûment remplis reçus.
6. Vous devez venir chercher votre permis au bureau municipal seulement lorsqu'un employé municipal vous a contacté.
7. Le permis sera alors payable sur réception, par chèque, en argent comptant ou par débit.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

418 744-3222

inspecteur@val-alain.com

SERVICE DE GARDE SCOLAIRE 2023-2024

Le service de garde municipal sera ouvert pour l'année scolaire 2023-2024, et ce, dès le mardi 29 août 2023. Nous vous offrons le service de garde pour les journées pédagogiques du 23 au 28 août 2023 avant la rentrée des classes.

Il est temps de procéder à l'inscription de votre/vos enfants.

Vous trouverez les formulaires d'inscription sur le site web de la municipalité au http://www.val-alain.com/service-de-garde/.
Si vous désirez en obtenir une copie papier, veuillez nous contacter au 418 744-3222, poste 0 et nous vous en imprimerons une copie.
Pour plus d'informations : Municipalité de Val-Alain : 418 744-3222 | info@val-alain.com

Des frais de 25$ s'appliqueront pour les inscriptions faites après le 14 août 2023.

REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

JUILLET 2023

BONS COUPS DES JEUNES

- **8 jeunes s'impliquant dans nos différentes cantines.**
- **Implication de jeunes dans la préparation de l'AGA**
- **14 jeunes participants à notre activité régionale à Arbraska**

À VENIR

- ***8 juillet: Lave-auto***
- ***12 juillet: La ronde***
- ***23 juillet au 5 août RJL et MDJ fermés***

*Activités offertes pour tous les jeunes de *12 à 17 ans de la MRC de Lotbinière**

rjlotbiniere
rjlotbiniere
Regroupement des jeunes de Lotbinière

www.rjlotbiniere.com

Biblio l'Hiboucou

Dons de livres usagers au profit des tout-petits

L'Hiboucou tiendra sa première vente de livres usagers à l'automne prochain. L'argent amassé servira à renouveler la collection de livres pour nos tout-petits. Afin que cette vente soit un succès, nous avons besoin de livres pour garnir les tables, et nous avons pensé vous solliciter. Vous pouvez donc venir porter vos livres usagés :

Où : directement à la bibliothèque L'Hiboucou (1198, rue de l'Église)

Quand : tous les mardis, entre 18h et 20h du 13 juin au 29 août (sauf pendant les vacances de la construction)

Quoi : livres pour adultes et enfants. Nous prendrons également les casse-têtes usagés (complets).

Si vous ne pouvez pas venir le mardi, vous pouvez nous en informer et nous prendrons arrangements. Veuillez en aviser : Chantale 418 999-9494

Votre équipe de la bibliothèque L'Hiboucou.

LES ATELIERS DE CUISINE LOTBINIERE

VOUS INVITE à son quatrième Atelier

EN COLLABORATION AVEC LA VILLE DE VAL-ALAIN & AIDE ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE

ATELIER #4

Cuisines Créatives- La technique pour des repas faciles et rapides

En fonction avec des produits locaux de saison ou avec des spéciaux à l'épicerie

(vous repartirez avec la nourriture cuisinée)

GRATUIT!
OUVERT À TOUS !

Quand : **le 21 juillet 2023 à partir de 09h00**

Où : **au centre municipal de Val-Alain**

Pour vous inscrire:

info@val-alain.com **ou 418-744-3222 poste 0**

Cafedistributionlotbiniere@gmail.com

ou 418-728-4201

Val-Alain

Aide Alimentaire Lotbinière

PROGRAMME

Accès-Loisirs

LOTBINIÈRE

Permet aux personnes admissibles (hommes, femmes et enfants) de participer à un LOISIR GRATUITEMENT

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Demeurer dans la MRC de Lotbinière
- Avoir une revenu avant impôt inférieur au seuil de faible revenu
- Fournir une preuve de revenu lors de l'inscription (rapport d'impôt, carte d'aide sociale, etc.)
- Se présenter en personne à un point de service le jour de l'inscription

INSCRIPTIONS

Le jeudi 7 septembre 2023
13h30 à 18h30

POINTS DE SERVICES

Centre-Femmes de Lotbinière
(139, rue Principale, St-Flavien)
(418) 728-4402

Carrefour Emploi Lotbinière
(1159, rue Principale, Saint-Agapit)
(418) 888-8855

Seuil de faible revenu

1 personne	29 380 $
2 personnes	36 576 $
3 personnes	44 966 $
4 personnes	54 594 $
5 personnes	61 920 $
6 personnes	69 835 $
7 personnes	77 751$

Selon Statistiques Canada 2022

La disponibilité des activités dépend des places offertes gratuitement par les organismes de loisirs

Programme inspiré par Accès-Loisirs Québec et coordonné par le Centre-Femmes de Lotbinière

CENTRE-FEMMES DE LOTBINIÈRE

BYE BYE BERCE DU CAUCASE

AIDEZ-NOUS À ARRÊTER L'INVASION!

L'AVEZ-VOUS VUE? DITES-LE-NOUS!

WWW.BYEBYEBERCEDUCAUCASE.COM | 581 224-6671

Comment la reconnaître?

Les fleurs

Fleurs blanches en ombelle dont le diamètre peut dépasser les 50 cm.

Les feuilles

Feuilles de 1 à 3 folioles profondément découpées et légèrement dentelées, pouvant mesurer jusqu'à 1,5 m de large. Face supérieure lisse à l'aspect cireux. Face inférieure lisse ou légèrement écailleuse, parfois parsemée de poils blancs rudes.

La tige

Tige creuse, cannelée et rigide pouvant atteindre 10 cm de diamètre. Couverte de taches pourpres éparses et de poils blancs rudes.

Les graines

Graines ovales marquées de sillons bruns renflés à leur extrémité, mesurant de 6 à 18 mm de long et de 4 à 10 mm de large.

ATTENTION
QUI S'Y FROTTE S'Y BRÛLE.

Indolore et inodore, la sève de la berce du Caucase s'active sous les rayons UV naturels et artificiels, causant de sévères brûlures.

CE PROJET DE LUTTE EST UNE INITIATIVE DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES.

Québec

Avant qu'une tique vous pique...

Protégez-vous !

Certaines tiques peuvent transmettre des maladies. La maladie de Lyme est transmise par la piqûre de la tique à pattes noires lorsqu'elle est porteuse d'une bactérie. Une tique mesure entre 1 et 3 millimètres (mm) avant de se nourrir de sang. La maladie de Lyme se manifeste généralement dans les 3 à 30 jours suivant la piqûre, par une rougeur sur la peau qui s'étend et dure au moins 2 jours. Elle peut causer de la fièvre, des maux de tête, de la fatigue et des courbatures. D'autres symptômes peuvent apparaître des jours ou des mois plus tard comme d'autres rougeurs, une enflure aux articulations ou une paralysie du visage. Le traitement précoce permet généralement de guérir la maladie.

Les tiques vivent plus particulièrement dans les forêts, les boisés, les amas de feuilles mortes et les herbes hautes. On retrouve des tiques partout au Québec.

Pour vous protéger des piqûres de tiques pendant vos activités extérieures :

- marchez de préférence dans les sentiers et évitez les herbes hautes ;
- utilisez un chasse-moustiques à base de DEET ou d'icaridine sur les parties exposées de votre corps, en évitant le visage ;
- portez des vêtements longs, de couleur claire, un chapeau et des souliers fermés ;
- entrez le bas de votre pantalon dans vos chaussettes et votre chandail dans votre pantalon.

Au retour d'une activité extérieure près des herbes hautes ou dans un endroit boisé :

- prenez un bain ou une douche dans les 2 heures et inspectez minutieusement tout votre corps et celui des enfants. Examinez aussi vos animaux de compagnie, vos vêtements et votre équipement avant d'entrer dans la maison. Lavez ou mettez à la sécheuse les vêtements et l'équipement au besoin ;
- retirez minutieusement toute tique restée accrochée à votre peau dès que possible (dans les 24 heures suivant la piqûre) pour diminuer le risque de transmission de la bactérie.

Étapes à suivre pour retirer une tique de la peau :

1. Saisissez la tique à l'aide d'une pince à épiler ou d'un tire-tique en étant le plus près possible de la peau. Il est important de ne pas presser l'abdomen de la tique.
2. Tirez la tique doucement et de façon continue, sans la tourner ni l'écraser. Si vous utilisez un tire-tique, suivez les instructions du fabricant. Si vous ne pouvez pas retirer la tête de la tique, laissez-la en place ; la peau guérira.

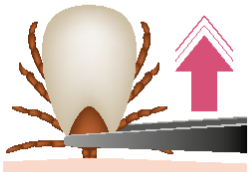

3. Nettoyez votre peau avec de l'eau et du savon, et lavez-vous bien les mains.
4. Conservez la tique dans un contenant étanche. Inscrivez la date et le lieu où vous étiez lorsque vous avez été piqué ainsi que l'endroit de la piqûre sur votre corps.

Dans certains secteurs à risque au Québec, un antibiotique pourrait vous être offert en prévention, à la suite d'une piqûre de tique. Au besoin, consultez Info-Santé 811.

Si vous présentez des symptômes de la maladie de Lyme après avoir été exposé à des tiques, appelez **Info-Santé 811** ou consultez un médecin et apportez-lui la tique.

Pour connaître les symptômes de la maladie de Lyme, les régions à risque ou d'autres conseils, consultez :

Québec.ca/lyme

Votre gouvernement

Québec

Santé et Services sociaux Québec

23-227-03FA © Gouvernement du Québec, 2023

Juillet et août 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
16 juillet	17 POUBELLE	18	19	20	21 COMPOST	22
23	24 RÉCUPÉRATION	25	26	27	28 COMPOST	29
30	31 POUBELLE	1er août	2	3	4 COMPOST	5
6	7 RÉCUPÉRATION	8	9	10	11 COMPOST	12
13	14 Conseil municipal 19h30 POUBELLE	15	16	17	18 COMPOST	19